

Adoption des capacités d'accueil des Masters (hors parcours « MIAGE », « SOAC » et « SUTS) de la Faculté Sciences et Ingénierie pour 2022-2023

## Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 23 novembre 2021

### Délibération 2021/11/CFVU – 159

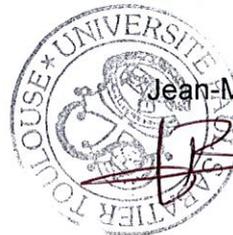
*Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les capacités d'accueil des Masters (hors parcours « MIAGE », « SOAC » et « SUTS) de la Faculté Sciences et Ingénierie pour 2022-2023.**

Toulouse, le 23 novembre 2021

Le Président

Jean-Marc BROTO  
  


Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0  
Nombre de votes blancs : 0